Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE CANTON DE VAUD

Le chômage retrouve son niveau de l'automne 2006

Le taux de chômage a diminué dans le canton de Vaud pour s'établir à 4.5% à fin mars 2007, soit 0.2 point de moins que le mois précédent. Cette baisse touche tous les secteurs, celui de la construction arrivant en tête avec -12.2% du nombre de chômeurs.

Le taux de chômage est passé de 4.7% à 4.5% entre février et mars 2007. Le nombre de chômeurs inscrits (1) passe à nouveau sous la barre des 15'000 personnes pour se fixer à 14'816 (-4.5%). L'effectif des demandeurs d'emploi (2) suit la même évolution avec une diminution de 619 personnes (-3.0%) et s'élève à 20'317. En comparaison annuelle, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi a reculé encore plus fortement, respectivement de 2306 (-13.5%) et 2826 personnes

(-12.2%). Le taux de chômage s'établissait à 5.1% à fin mars 2006.

C'est, sans surprise, le secteur de la construction qui enregistre la plus forte baisse: -12.2% de chômeurs par rapport au mois précédent. Les diminutions supérieures à 10% concernent par ailleurs les chômeurs recherchant un emploi dans les professions de maçons, peintres, monteurs électriciens

(-14.7%) et dans les autres métiers du bâtiment (-11.5%).

Les autres groupes bénéficiant le plus de cette embellie sont les jeunes de 20 à 29 ans (-7.2% du nombre de chômeurs par rapport à février 2007), suivis de ceux de moins de 20 ans (-6.7%).

Tous les districts observent ce mois-ci une diminution du nombre de chômeurs. Avec 113 chômeurs de moins, le district de Riviera-Pays-d'Enhaut est celui qui comptabilise le plus fort recul. Les districts de Lausanne (5.7%), de l'Ouest lausannois (5.7%), d'Aigle (5.1%) et de la Riviera-Pays-d'Enhaut (4.8%) dépassent quant à eux la moyenne cantonale du taux de chômage.

NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 avril 2007

DEC, Thérèse de Meuron, adjointe du chef du Service de l'emploi, 021 316 61 03 - therese.de-meuron@vd.ch